



## **Annexe**

### **Pour l'ensemble des personnels**

- Respect des droits et statuts : mettre fin à la multiplication des actes de gestion irréguliers à des fins d'économies budgétaires (changement de résidence administrative en cours d'année, affectation fautive des remplaçants...)
- Disparition des règles dérogatoires liées au dispositif ÉCLAIR
- Respect de la lettre et de l'esprit de la loi sur les ANT : contrats remis à la signature...
- Respect de l'équité de traitement entre les corps : augmentation des ratios hors-classe de PE et CPE au même niveau que les autres
- Temps partiel : retour à la possibilité d'exercer à 80% pour les PE et les certifiés
- Mobilité géographique : desserrement des possibilités de mutation inter académiques dans le second degré, interdépartementales dans le premier degré, notamment pour mieux prendre en compte les situations de séparation
- Indemnisation réelle des frais liés au déplacement professionnel
- Versement des indemnités (déplacements, frais de participation aux jurys des examens et concours...) dans des délais acceptables
- Nécessité de mettre en place une réelle formation continue pour accompagner institutionnellement les changements + mise en œuvre effective du DIF
- Mobilité professionnelle : rendre opérant ce qui pour l'instant relève de l'affichage
- Versement de la prime ZEP / éducation prioritaire pour les personnels de vie scolaire (AED, AVS, AP, AS)
- Relance des formations ASH

### **Dans le premier degré**

- Révision du cadre national trop contraignant et inefficace sur les mouvements intradépartementaux
- Hors-classe et ISOE : corriger l'inégalité de traitement des PE par rapport aux autres corps d'enseignants

### **Dans le second degré**

- Traiter les TZR de façon correcte (affectations, distance, délais...)
- Limiter les compléments de service (postes sur plusieurs établissements...)
- Revalorisation de l'ISOE.